

2LCS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 59 Rue Voltaire
92300 LEVALLOIS-PERRET
848 105 003 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1^{er} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier avril,
A 14 heures,

Madame Claire CAPRA,
demeurant 1050 Château de la Bourgonie - 24480 LE BUISSON DE CADOUIN,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société 2LCS,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 59 Rue Voltaire, 92300 LEVALLOIS-PERRET au 1050 rue du Château de la Bourgonie - 24480 LE BUISSON DE CADOUIN, à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 1050 rue du Château de la Bourgonie - 24480 LE BUISSON DE CADOUIN."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Madame Claire CAPRA

